

Le redoublement coûte 386 millions par an

LE SOIR – PIERRE BOUILLON - 11/04/2017

<https://plus.lesoir.be/89505/article/2017-04-11/le-redoublement-coute-386-millions-par>

Extraits

Cinq cents millions ? Six cents ? Bien des montants sont cités quand on évoque le coût du redoublement en Communauté française. L'administration de l'Enseignement vient de faire ses comptes. Le redoublement, pour l'année 2015, a coûté 386 millions.

Du côté de Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation, on précise que ce calcul est probablement sous-estimé. Le redoublement sévit surtout dans les dernières années du qualifiant (technique/professionnel) où l'élève coûte un peu plus cher que dans le général. La ministre arrondit donc à 400 millions. Et signale que ceci correspond à un dixième du budget consacré au fondamental et au secondaire. Le coût du redoublement reste donc... colossal.

Comme on le sait, le Pacte d'excellence se propose de réduire le redoublement de 50 %, à terme, d'ici 2030. Et les auteurs de la réforme attendent de la lutte contre l'échec une économie de... 80 millions.

La moitié de 400 millions, ça fait 200 millions, pas 80.

Alors, pourquoi le pacte émet-il ce montant ?

Un jeune sur deux redouble !

L'échec scolaire a deux conséquences : le redoublement et le décrochage. Et si le premier coûte de l'argent (parce qu'il retient des élèves dans le système scolaire), le second en fait économiser (c'est autant d'élèves qu'il ne faut pas prendre en charge).

Rappelons que nous détenons le record en matière de redoublement. Dans l'ensemble des pays OCDE, en moyenne, la part d'élèves de 15 ans qui ont redoublé atteint 13 %. La Communauté française est à... 48 %.

LIRE AUSSI [Le citoyen est pour la fin du redoublement](#)

Le pacte estime que rien ne justifie ceci. Pour ses auteurs, il n'est pas question d'interdire le redoublement. Ils estiment qu'il doit être évité pendant le tronc commun (de la maternelle à la 3^e secondaire incluse) « *sauf exception dûment motivée* ».

Il reste qu'on ne réduira pas l'échec en claquant des doigts. Le pacte développe une série de mesures devant y parvenir. On songe au renfort de l'encadrement en

maternelle (engagement de 1.100 personnes d'ici à 2019). L'idée est d'investir en amont de la scolarité pour s'attaquer aux germes de ces échecs qui se signalent plus tard, en aval. On songe aussi au principe (encore à affiner) du modèle « RCD ». Selon le pacte, tout apprentissage devrait désormais se solder par de la remédiation pour l'élève en difficulté (c'est le R), par des travaux de consolidation pour les autres (c'est le C) et par des exercices de dépassement pour les meilleurs (c'est le D). Pour cela, il faudra des bras. Il faudra donc engager aussi.

On résume le tout ? Si lutter contre l'échec fera gagner de l'argent (parce que l'on réduit le redoublement), il en fera dépenser, parce que l'on réduit le décrochage et parce que lutter contre l'échec obligera donc à investir – on évoque un investissement global de 40 millions. Ceci démonte l'accusation tenace selon laquelle le politique veut réduire le redoublement par pur souci d'économie. Economie il y a. Mais elle est modeste.

«Il faut améliorer le suivi des élèves»

MIS EN LIGNE LE 10/04/2017

Corinne De Cuyper est membre de l'Association de parents luttant contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire.

Le Pacte d'excellence a pour objectif de diminuer de moitié le nombre de redoublements d'ici à 2030, ce qui permettra des économies. Est-ce suffisant ?

Dans les pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le taux d'élèves de moins de 15 ans ayant déjà doublé au moins une fois était de 13 % en 2012. La même année en Belgique, c'était 48 %. Si on divise cela par deux, c'est 24 % et c'est toujours 11 % de plus que la moyenne des pays de l'OCDE. Donc non, ce n'est pas suffisant, surtout pas sur une si longue durée. Je pense qu'il est primordial de souligner que l'échec scolaire est une réelle souffrance pour les enfants à qui ça arrive. Ils perdent confiance en eux et certains professeurs se permettent de les traiter de « déchets ». Difficile pour eux de rester motivés et confiants alors, forcément, ça finit souvent en abandon scolaire.

Quelles sont alors les alternatives au redoublement ?

Tout d'abord, les parents d'élèves doivent être bien mieux informés de leurs droits. Nombre d'entre eux ne savent pas qu'ils peuvent s'opposer au redoublement de leur enfant si celui-ci a lieu en primaire. On leur présente la chose sous un angle un peu nébuleux, ils donnent leur accord et leur enfant se retrouve dans une classe où il n'a en fait pas sa place. Si les parents mettent tout en œuvre pour bénéficier de cette possibilité d'opposition, l'école préfère envoyer l'élève dans une autre école, prétextant qu'il n'est pas adapté à leur projet pédagogique. C'est un simple moyen

de sélection. Ensuite, il faut que l'enseignement accepte que tous les enfants sont différents, qu'ils ont chacun leur rythme et leur mode d'apprentissage dans lesquels ils doivent être encouragés. Si les enfants croient en leurs capacités, ils réussissent. L'enseignement finlandais en est le meilleur exemple : les élèves en difficulté reçoivent le soutien dont ils ont besoin et, de cette manière, il n'y a pas besoin de doubler.

Mais suivre les élèves individuellement implique un coût plus élevé de l'enseignement...

En effet, mais aujourd'hui, les redoublements coûtent 15 % du budget pour l'enseignement de la Communauté française. S'il n'y a plus de redoublements, cet argent pourra être consacré à un meilleur suivi des élèves. C'est un calcul logique.

A.B. (ST.)